

# VILL INFOS

Bonne année



2013



N° 75  
1er trimestre 2013





## Le Mot du maire

Chers Villois et Villoises,

D'après le recensement de la population réalisé en 2012, Ville compte maintenant 788 habitants. Nous accueillons tous les ans des jeunes couples, souvent avec des enfants et nous avons eu, cette année, 15 naissances à Ville.

La population rajeunit et c'est une chance pour la commune, pour notre école et pour nos associations.

Aussi, nos objectifs sont toujours dictés par l'amélioration de notre environnement et de notre qualité de vie.

Un de nos soucis étant la sécurité, en 2012, un système de vidéosurveillance a été installé près de l'église et de la place de l'école.

L'alarme des bâtiments de la mairie et des écoles ont été remis en conformité.

Pour 2013, un dispositif appelé « Voisins Vigilants » sera mis en place avec le concours de la Gendarmerie de Noyon et des services de la Préfecture. Nous espérons ainsi réduire les actes de vandalisme et les effractions commis sur le territoire.

**En ce qui concerne les travaux**, l'éclairage public a été terminé en collaboration avec le syndicat « Force 8 ». Il reste encore quelques points noirs pour lesquels nous déposerons des demandes de subvention dans les années à venir.

Les anciennes fenêtres de la mairie ont été remplacées par des fenêtres en pvc avec double vitrage, d'où une économie d'énergie appréciable.

La propriété située rue du Mont Renaud a été vendue, ce qui nous a permis d'acheter et de réhabiliter une maison, rue du château, qui est louée à un employé communal.

Malgré la période qui continue à être morose, l'année 2013 s'annonce encourageante pour notre commune.

Le dossier de demande de subvention pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente a été accepté et les travaux devraient commencer prochainement.

Nous avons obtenu également, une subvention du Conseil Général pour la première phase des aménagements de la rue du moulin du chapitre. Les appels d'offres sont en cours.

Un projet de construction d'un hangar pour le stockage du matériel communal est à l'étude et une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat.

Notre commune n'ayant pas d'autres ressources que les impôts de ses habitants, nous essayons de ne pas grever les budgets des ménages par des augmentations et sans les subventions qui nous sont attribuées, nous ne pourrions pas avancer.

Aussi, je remercie le Conseil Général qui continue à nous soutenir.

Je voudrais terminer en remerciant également l'équipe municipale et tous ceux qui nous aident dans l'accomplissement de notre tâche : les bénévoles des associations, les enseignants, les employés de la commune, et vous tous qui participez de près ou de loin à la vie de notre village.

**Je vous souhaite une bonne année 2013.**

*Le Maire, Philippe BARBILLON*

# La mairie vous informe

## RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en **JANVIER, FEVRIER, MARS 1997** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

**Se faire recenser est obligatoire.**

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire. La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : **mon.service-public.fr**

**Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.**

## NEIGE ET VERGLAS RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Il est prescrit aux habitants, dès qu'il y a de la neige ou du verglas, de répandre soit du sable, soit d'autres matériaux susceptibles de prévenir les chutes, sur le trottoir situé devant leurs habitations, ou à défaut, sur un espace d'une largeur d'environ 1.50 mètres à partir de la clôture de leur propriété,

En cas de neige, les habitants devront mettre en tas les produits de balayage, de façon à ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égout et des caniveaux.



## RAMONAGE DES CHEMINEES

Même si le Père Noël est passé sans encombre pour déposer ses cadeaux dans vos petits souliers, n'oubliez pas, si vous ne l'avez déjà fait, de faire ramoner vos cheminées.

Le ramonage est obligatoire chaque année.

En cas d'incendie, provoqué par un mauvais tirage de votre cheminée, vous serez tenu pour responsable et votre compagnie d'assurance ne vous couvrira pas.

## ETAT CIVIL

### Naissances

Lola CALDEFIE, le 7 octobre

Sacha DUBOIS, le 1er novembre

Louise BERGER DEBIENNE, le 2 décembre

Maxence PERNETTE, le 14 décembre

### Décès

Monsieur Pierre PLACE, le 3 décembre



# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 26 octobre 2012

Présents : Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Trouillet – Gimaret – Brunel - Cresson – Loir – Lejop – Muchembled.

Absents : M. Valck, procuration à M. Brunel – M. Talon - Mme Avot – M. Bonenfant – Mme Colinet, Procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Cresson.

Compte rendu de la réunion du 14 septembre 2012 adopté.

### Délégation du service public d'assainissement – Contrat d'affermage – Choix de l'entreprise et du contrat

Monsieur le maire rend compte des travaux de la Commission chargée de l'affermage du service public d'assainissement. Il indique en préambule que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 15 décembre 2011 concernant la gestion par délégation du service public d'assainissement.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société Lyonnaise des Eaux, à savoir :

- Durée : 12 ans

Prix du service :

Abonnement : 60 € HT/ an / abonné

Prix du m<sup>3</sup> : 1.2700 € HT/m<sup>3</sup>

Option inscrite au contrat :

Relevés des coordonnées (XYZ) et intégration au SIG (Système d'information géographique)

Réseau d'assainissement : 7 700.00 € HT

Réseau pluvial : 4 300.00 € HT

Entretien du réseau pluvial :

Coût forfaitaire annuel : 5 875.00 € HT/an

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec SISPEA (Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement), accès internet SIG, ITV (Inspection télévisée des réseaux) de 2% du linéaire par an et curage de 10% du réseau par an. L'option inscrite au contrat sera sollicitable par la commune à tout moment en cours d'exécution du contrat sur production d'un ordre de service.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve la proposition de la société LYONNAISE DES EAUX pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement.

Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

### Dispositif « Voisins Vigilants »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que face aux vols répétitifs dans la région depuis quelques mois, les services de la gendarmerie ont suggéré la mise en

place d'un dispositif dénommé « Voisins Vigilants ». Il rappelle que ce dispositif a été présenté le 4 octobre dernier au conseil municipal par le commandant de la brigade de Noyon.

Fondé sur la solidarité des voisins d'un même quartier, ce concept repose sur le principe d'une veille permanente consistant uniquement dans l'observation et le signalement. En accord avec la Polices Nationale, des voisins désignés officiellement « référents », volontaires et disponibles, sont chargés de collecter les informations et de les transmettre directement aux autorités de police. Ce dispositif est un outil de prévention supplémentaire dans la lutte contre la délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'un protocole de participation citoyenne destiné à formaliser l'opération « Voisins vigilants » sur la commune.

Ce dispositif demeurant sous le contrôle des élus et du Parquet, le protocole cadre sera également ratifié par le Préfet et le Procureur de la République.

Des panneaux permettant de visualiser la mise en place de cette opération seront installés à l'entrée de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Approuve le dispositif de la mise en place de l'opération « voisins vigilants » dans la commune.
- 2) Adopte les termes du protocole de participation destiné à formaliser cette opération,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole.

### Travaux de sécurité Rue du moulin du chapitre

#### 1<sup>ère</sup> phase

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Conseil Général de l'Oise a attribué une subvention à la commune dans le cadre des produits des amendes de police relatives à la circulation routière, d'un montant de 111 268.00 €, pour la réalisation des travaux de sécurité de la rue du moulin du chapitre – 1<sup>ère</sup> phase.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide, avant d'entamer la procédure d'appels d'offres, de contacter les banques pour étudier et établir un plan de financement.

Monsieur le Maire est chargé de mener à bien cette affaire.

### Tarifs du columbarium

Ayant constaté que les cases du columbarium ne pouvaient contenir qu'un maximum de 3 urnes et qu'en conséquence, il était nécessaire de revoir les tarifs qui avaient été appliqués par délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2001, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'appliquer un même tarif de concession pour toutes les cases dont la durée sera perpétuelle.

d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 :

- Concession perpétuelle pour un montant de 641 €.

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Tarifs de location de la salle polyvalente

Afin de simplifier et d'uniformiser les tarifs de la location de la salle polyvalente, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessous, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

(voir tableau page 15)

## Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2012, comme suit :

### COMPTE DEPENSES

Article	Nature	Montant
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	1 600.00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	-3 257.00 €
658	CHARGES DIVERSES	700.00 €
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	55.00 €
6454	COTISATION AUX ASSEDIC	102.00 €
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	300.00 €
64111	PERSONNEL TITULAIRE	500.00 €
2188	AUTRES (Chariots salle polyvalente)	1 600.00 €
	TOTAL	1 600.00 €

### COMPTES RECETTES

Article	Nature	Montant
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	1 600.00 €
	TOTAL	1 600.00 €

## Projet de participation de la commune en matière de financement de la protection sociale complémentaire santé, et de prévoyance des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de demander l'avis du Comité Technique Paritaire sur le principe d'une participation à hauteur de 25% de la cotisation « complémentaire santé » et de la cotisation « Prévoyance » avec un maximum de 25 € mensuels, pour le personnel actif de la commune, uniquement au titre de contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Affranchissement du courrier

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, dans le cadre du contrat passé avec La Poste pour l'affranchissement du courrier, à partir du 5 novembre 2012, la prise du courrier de la mairie dans la boîte à lettres de la mairie par le facteur deviendra une prestation payante pour un coût d'environ 50 € par mois.

Afin d'éviter ce surcoût, deux solutions sont envisagées : soit, porter le courrier directement à la poste, soit louer une machine à affranchir. Une étude va être faite pour évaluer le coût de cette seconde solution

## Prêt de matériel scolaire à la commune de Pont L'Evêque

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux travaux entre Pont L'Evêque et Sempigny qui vont durer toute l'année scolaire, le ramassage des enfants du regroupement entre les deux communes ne pourra plus être effectué. Chaque commune a donc été obligée de réorganiser ses classes afin d'accueillir ses propres élèves, d'où un manque de matériel adapté. Vu la fermeture de la classe de CP à Ville, la commune de Ville a pu prêter des tables et des chaises à la commune de Pont L'Evêque, pour la durée de l'année scolaire.

## Achat de cartes postales

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'acheter à Monsieur Cousin, 450 cartes postales représentant la mairie, l'église et le château de Ville (dessins faits au fusain). Ces cartes seront jointes aux colis de fin d'année distribués aux personnes qui en sont bénéficiaires.

## Réunion du 20 décembre 2012

Présents : Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet –Gimaret – Brunel – Cresson -Bonenfant – Loir – Lejop – Muchembled – Colinet, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Talon –Mme Avot, procuration à M. Barbillon.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 26 octobre adopté

## Résiliation du contrat de télésurveillance à la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de résilier le contrat de télésurveillance de l'alarme à la salle polyvalente avec la société Périn Sécurité.

Un autre dispositif de transmission vocale sera installé en cas d'alerte.

## Affranchissement du courrier

Suite à l'étude réalisée concernant l'affranchissement du courrier, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De résilier le contrat concernant l'affranchissement avec La Poste à compter du 31 janvier 2013.
- De signer un contrat pour la location d'une machine à affranchir avec la société Pitney Bowes pour un montant de 240 € HT par an.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer le contrat avec la société Pitney Bowes.

## Décisions modificatives de Crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits de l'exercice 2012 comme suit :

Article 64111 (Rémunération du personnel) : + 530 €  
Article 022 (dépenses imprévues) : - 530 €

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

## **Participation pour l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire expose que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées.

A compter du 1er juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC).

La participation est instituée par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant compétent en matière d'assainissement. Cette délibération en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation représente au maximum 80% du coût d'un assainissement individuel.

Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si celui-ci a été antérieurement redevable de la participation pour raccordement à l'égout, la participation pour assainissement collectif ne pourra pas être exigée.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique avec effet au 1er juillet 2012.

### **1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les**

#### **constructions nouvelles**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1er juillet 2012, à 2 600 €.
- **rappelle** que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau.
- **dit** que les recettes seront recouvrées et inscrites au budget assainissement.

## **Avancement de grade**

Vu la délibération du Conseil Municipal de Ville en date du 1<sup>er</sup> février 2012 sur la détermination du taux de promotion des adjoints techniques territoriaux pour les avancements de grade et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 17 février 2012,

- Vu la situation de Monsieur Jean-Louis LEROY, adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, qui remplit les conditions d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de Monsieur Jean-Louis Leroy au comité technique paritaire.+

## **Loyers 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux en 2013.

## **Prise en charge et modalités de remboursement d'une dette EDF**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des difficultés rencontrées par Monsieur José Quatrevaux, employé de la commune, pour régler en totalité une facture d'électricité d'un montant de 1 170 €, suite à son déménagement. Il propose que la commune paie ce montant et qu'un prélèvement soit effectué sur le salaire de Monsieur José Quatrevaux pour remboursement de cette somme à la commune jusqu'à extinction de la dette en totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de payer à la société Contentia France qui gère cette facture pour EDF, la somme de 1 170 € correspondant à la facture due par M. José Quatrevaux.

Décide de prélever mensuellement la somme de 65 € sur le salaire de M. José Quatrevaux, après avoir recueilli son accord écrit, pour le remboursement de cette somme à la commune, jusqu'à extinction de la dette en totalité.

Autorise le maire à signer le mandat et les titres de recette correspondants.

## **Création d'un syndicat mixte « Oise très haut débit »**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la création du syndicat mixte « Oise très Haut Débit » qui a pour objet l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. Il précise qu'en cas d'adhésion au syndicat, la commune aura à sa charge une partie des raccordements au réseau, des particuliers, soit 370 € par raccordement.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander de plus amples informations avant de prendre une décision.

# REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **Demande de subvention dans la cadre de la DETR**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation d'un hangar pour stocker le matériel communal.

## **Edition d'un livre sur l'histoire de la commune**

Monsieur le maire présente la proposition de la société SPICY'S pour la création et l'impression d'un ouvrage ayant pour thème l'histoire des 2 communes « Ville et Passel » agrémenté de reproductions de photos anciennes et de cartes postales. Le coût pour 2000 exemplaires (1000 pour Ville et 1000 pour Passel) serait de 12 550 € TTC pour chaque commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, trouvant d'une part le coût élevé et considérant d'autre part que le tirage de 1000 exemplaires trop important, décide de demander à la société SPICY'S de refaire une proposition pour 500 exemplaires.

## **Travaux rue du Moulin du Chapitre**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la société BEIMO, qui avait été choisie pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux, rue du moulin du chapitre, est en train de monter le dossier pour lancer les appels d'offres. L'ouverture des plis est prévue pour la fin du mois de février. Les banques, déjà contactées, ont émis un accord de principe pour l'emprunt qui sera à réaliser. Le montant de l'emprunt sera fixé définitivement après que l'entreprise attributaire aura été désignée.

## **Acceptation de recette**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 60 € correspondant au remboursement des frais de fonctionnement de la salle polyvalente, lors du prêt de la salle pour l'arbre de Noël du CATP La Pommeraie, le jeudi 20 décembre 2012.

## **Participation de la commune en matière de financement de la protection sociale complémentaire santé, et de prévoyance des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation**

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 19 décembre 2012, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le principe d'une participation à hauteur de 25% de la cotisation « complémentaire santé » et de la cotisation « Prévoyance » avec un maximum de 25 € mensuels, pour le personnel actif de la commune uniquement au titre de contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **COLLECTE DES DECHETS**

Vous avez tous reçu le calendrier de la collecte des déchets ainsi que les nouvelles consignes.

Depuis le 7 janvier, vous pouvez désormais utiliser un seul et même sac pour les papiers et pour les emballages, en prenant indifféremment le sac jaune ou le sac bleu.

Grâce aux nouvelles chaînes de tri optique, les déchets triés seront ensuite valorisés et recyclés encore mieux qu'avant.

### **Attention ! les jours de collecte changent !**

Désormais, il y aura un camion pour la collecte des ordures ménagères, et un autre camion pour la collecte du tri en « monoflux » (=un seul sac pour les emballages et le papier)

**Le Mardi : collecte des ordures ménagères.  
Le jeudi, collecte du tri sélectif**

### **Mettez vos poubelles, la veille au soir.**

Non seulement vous pouvez utiliser un seul et même sac pour le tri sélectif, mais les consignes de tri sont élargies depuis juin 2012 pour les emballages. Désormais, vous pouvez aussi mettre dans le sac de tri tous les emballages plastiques, les yaourts, les blisters et les barquettes en polypropylène.







## Résultats du concours des maisons décorées



- 1<sup>er</sup> prix : M. et Mme PONT, rue Jean de Ville
- 2<sup>ème</sup> prix : M et Mme PONT, rue Jean de Ville
- 3<sup>ème</sup> prix : M et Mme HERVOUET, rue des Antes
- 4<sup>ème</sup> prix : M et Mme REGNIER, chemin des allées
- 5<sup>ème</sup> prix : M et Mme PELECK, rue de la pâturelle
- 6<sup>ème</sup> prix : M et Mme LINARES, rue du château
- 7<sup>ème</sup> prix : M et Mme MESUREUR, rue des vignes
- 8<sup>ème</sup> prix : M et Mme HARTEL, chemin des chênes
- 9<sup>ème</sup> prix : M et Mme PELLARIN, rue de la pâturelle
- 10<sup>ème</sup> prix : M et Mme QUATREVAUX, rue des vignes
- 11<sup>ème</sup> prix : M et Mme NANTON, rue de la pâturelle

Les prix 1 à 3 sont récompensés par un bon d'achat de fleurs ou de plantes de 30 €.

Les prix 4 à 6, par un bon d'achat de fleurs ou de plantes de 20 €.

Les prix 7 à 9, par un bon d'achat de fleurs ou de plantes de 15 €.

Les suivants reçoivent une plante d'intérieur.



Remise des prix, le samedi 22 décembre.

Félicitations aux lauréats ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé au concours en décorant et en illuminant leurs maisons.

Tout le monde n'a pas pu être primé et peut-être, certains d'entre vous se sentent un peu déçus.

Le jury tient compte des maisons qui ont reçu un prix les années précédentes et, bien qu'il ne soit pas toujours facile de trancher, essaye de répartir les lots afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui soient récompensés.

Mais « l'important étant de participer », nous vous encourageons à continuer pour animer si joliment le village. Un grand merci à tous.



# Appel à contribution "Musée Territoire 14/18"

L'objectif de ce projet est de mettre en valeur les vestiges matériels et immatériels de la Grande Guerre le long de l'ancienne ligne de front, en créant une Ligne Rouge entre la Somme et le Chemin des Dames : le « Musée Territoire 14/18 »

Ainsi les communautés de communes du Pays Noyonnais, du Canton d'Attichy, du Pays des Sources, des Deux Vallées et du Pays de la Vallée de l'Aisne se sont-elles associées pour mener à bien ce projet dans l'optique de la commémoration du centenaire de la guerre 1914/1918 et au-delà.



Ce « Musée Territoire 14/18 » s'articule autour de 3 axes :

- La création de circuits touristiques, l'ouverture de lieux historiques au public
- Une médiation innovante basée sur les nouvelles technologies de la communication
- Des évènements autour des commémorations du centenaire.

Parce qu'un tel projet ne se construit pas tout seul, parce que la volonté est de partir des richesses locales, nous lançons aujourd'hui un appel à contributions afin de recueillir les idées et ressources pour « Musée Territoire 14-18 »

Que vous soyez porteur de projet potentiel, simplement inspirateur d'idées ou en possession de ressources pouvant alimenter les actions du Musée Territoire, nous vous invitons à participer.

L'appel à contribution se décompose en 2 volets :

- Volet 1 : un appel aux idées et projets des acteurs locaux pour valoriser et animer le patrimoine lié à la Grande Guerre
- Volet 2 : un appel aux ressources et matériaux documentaires locaux pouvant alimenter des projets de valorisation et

Si vous avez en votre possession des ressources d'époque relatifs à la Grande Guerre sur notre territoire et que vous souhaitez les partager dans le cadre du Musée Territoire 14-18, vous pouvez nous en faire part afin de les mettre à disposition pour de futurs projets.

Liste non exhaustive :

- ◆ photographies ou visuels (portraits, affiches, cartes postales ...)
- ◆ documents (lettres, journaux, cartes et documents militaires...)
- ◆ ressources multimédias (vidéos, enregistrements sonores...)
- ◆ souvenirs et objets

**Contact :**

Communauté de communes du  
Pays Noyonnais  
Charles-Etienne ALLARD  
Inovia – 1435 boulevard de Cambronne,  
60400 Noyon  
Tél. 03 44 09 60 40  
charlesetienne.allard@paysnoyonnais.fr



## **Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie**

Le musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie, situé à Tergnier dans l'Aisne, met en place une collecte de renseignements sur les 3 départements picards, sur les thématiques suivantes :

**Exode de 1940 - Résistance - Evènements lors de cette période - Libération des communes**

Il recherche des témoignages et des photos.

Si vous souhaitez faire partager vos souvenirs ou tout document qui aurait été conservé dans votre famille sur cette époque, vous pouvez prendre contact directement avec le musée :

5 place Carnegie FARGNIERS 02700 TERGNIER

Tél. 03 23 57 93 77 - courriel : museeresistance02@gmail.com

Site internet : [www.resistance-deportation-picardie.com](http://www.resistance-deportation-picardie.com)





# *Les nouvelles du Foyer Rural*



Les membres du Foyer Rural  
souhaitent à tous les habitants de Ville,  
une bonne et heureuse année !



Même le Père Noël  
se met à la Zumba !

Le réveillon  
de la Saint Sylvestre  
a, comme toujours,  
rencontré un franc succès !



Et n'oubliez pas :  
**le samedi 23 mars 2013,**  
**le Foyer organise le traditionnel "Bal Picard"**  
**avec le groupe AMUSEON**

Retrouvez nos infos sur notre site :  
<http://foyerruraldeville.hautetfort.com>  
Contact courriel: frv-asso@orange.fr

## Comment faire lire les enfants et provoquer le fameux « déclic »

Si les livres lui tombent des mains et s'il passe son temps, le nez devant des écrans, votre enfant est dans la moyenne nationale, si l'on en croit les résultats d'une enquête internationale mesurant les performances en lecture des élèves de CM1, et qui classe les petits français 19ème sur 23 (derrière la Finlande, l'Angleterre, les Pays Bas, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal.) Pourtant, il a été observé que le désir de lire existe chez tous les enfants, il faut juste un peu de méthode pour les y inciter.

Quelques conseils :

### **Lisez avec lui le plus souvent possible**

Même si vous n'avez pas beaucoup de temps, instaurez la lecture d'un livre en rituel du coucher, le soir : c'est la plus belle introduction au plaisir de la lecture.

Nul besoin de lire ou de raconter un livre en entier, un épisode ou un chapitre à la fois et l'enfant sera curieux de connaître la suite, le lendemain.

Dès qu'il sait lire, conviez-le à lire, lui-même, quelques passages. **Le partage du plaisir de lire** est essentiel.

### **Assurez-vous qu'il associe bien les mots à des images**

Cela peut paraître surréaliste pour de adultes, mais de nombreux enfants déchiffrent parfaitement les mots sans leur donner de sens. Ils pensent que lire, « c'est entendre des mots à haute voix dans sa tête » et ils ne mettent aucune image sur ces mots, donc, pour eux, le texte ne veut rien dire.

Ne ratez pas une occasion d'expliquer les mots aux enfants : en balade, en voiture, à table, en vacances, car lire c'est comprendre ce qu'on lit.

Respectez l'âge des enfants dans le choix des livres : on ne lit pas Harry Potter en CE1, ni L'Iliade en CM2.

### **Variez les plaisirs**

Il vous arrive certainement de laisser tomber un livre qui ne vous inspire pas. Laissez votre enfant en faire autant et laissez-le se plonger dans ce qu'il aime vraiment, même s'il s'agit de livres sur le foot, ou des aventures de la poupée Barbie. Tout ce qui est de l'écrit, qui a du sens et qui peut se partager, transformera votre enfant en lecteur. Une B.D., ou un magazine télé, c'est aussi de la lecture !

Pour l'habitué de l'écran, la tablette tactile peut se révéler un support inattendu.

Si vous le pouvez, il existe bon nombre de magazines pour enfants auxquels vous pouvez l'abonner.

### **Enfin, montrez-lui l'exemple et emmenez-le avec vous à la bibliothèque.**

Ce sera un moment de plus à partager avec lui.

Laissez-le piocher et choisir et repartez chacun avec « votre bouquin. »

Même si les effets ne sont pas immédiats, cela va beaucoup le conditionner.

La bibliothèque de Ville a tout ce qu'il faut dans ses rayons pour proposer des lectures variées aux enfants ainsi qu'aux plus grands. Les bénévoles sont là pour vous conseiller. Ne vous en privez pas !

**Elle est ouverte le lundi, de 18h à 19h30, et le vendredi, de 16h à 17h30.**

**Possibilité de venir le mercredi, sur rendez-vous, en appelant le 03 44 09 25 01.**

Texte : Georges Moyat

**Les bénévoles de la bibliothèque  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
et vous souhaitent d'excellentes lectures pour 2013 !**

# Les Gais Ville à Joie

## Calendrier des rencontres du trimestre

Janvier	8	17	21
Février		14	28
Mars		14	28

Renseignements :  
Madame Yvonne TALON :  
03 44 09 24 14

Les Gais Ville à Joie remercient toutes les personnes qui leur ont acheté un calendrier et contribuent ainsi à l'organisation de leurs activités.

Merci encore et bonne année à tous !



## La Compagnie d'Arc

Au tir des chevalières les meilleures flèches reviennent à Anne-Marie Louvigny, Jean-Baptiste Bernard et Lilas Colinet seule dans sa catégorie.

Nous avons participé :

- au tir de Blérancourt le 29 août,
- au championnat de la Ronde du Vermandois le 1<sup>er</sup> septembre,
- au tir du Bouquet de La Croix-Saint-Ouen le 8 septembre
- et au tir aux lots de Salency le 31 octobre.

Comme l'an dernier nous ne participerons pas à la coupe d'hiver de la Ronde, les compagnies étant trop nombreuses dans notre catégorie.

La Saint-Sébastien sera célébrée à Ville avec la compagnie d'arc de Chiry le 20 janvier : messe à 9 h 30, dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur auquel vous êtes tous invités.

Pourquoi Saint Sébastien est-il le patron des archers ?

Au troisième siècle, Sébastien, chrétien originaire de Milan mais né à Narbonne, s'engage dans l'armée. L'empereur Dioclétien le prend en affection et le nomme Capitaine des Gardes à Rome où il se fait aimer de tous et apporte en secret son soutien aux chrétiens persécutés. Il est dénoncé auprès de l'empereur qui, se sentant trahi, ordonne de le conduire au Champ de Mars, de l'attacher et de le livrer aux archers. Son corps criblé de flèches est laissé pour mort. Une sainte femme, Irène, venue pour l'ensevelir s'aperçoit qu'il respire encore. Elle l'emporte et le soigne. Une fois guéri, Sébastien ne veut plus se cacher. Il se montre au passage de l'empereur qui, furieux de le voir, le fait rouer de coups jusqu'à ce que mort s'en suive. C'était en 286.



Saint Sébastien  
par Le Pérugin  
Vers 1500



## LES GALOPINS

### Tout d'abord, nous vous souhaitons tous nos vœux pour 2013 !

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ». Toutes nos actions ont pour ultime but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy et de faire vivre nos villages.

Nos projets réalisés pour cette année scolaire en 2012 :

- Bourse aux jouets et articles de puériculture le 14 octobre 2012 à la salle de Suzoy
- Vente de calendriers mettant en scène les enfants du regroupement scolaire
- Vente groupée de chocolats de Noël
- Soirée Halloween en collaboration avec Le Comité des Fêtes de Ville le 27 octobre 2012 à la salle des fêtes de Ville : un franc succès, on remet ça l'année prochaine !

Marché de Noël le 9 décembre 2012 à la salle de Ville, avec de nombreux stands, des nouveautés et une grande tombola



Nos projets à venir pour cette année scolaire en 2013 :

- Loto organisé par « Brigitte et Catherine » le 16 février 2013 soir à la salle de Ville
- Bourse aux vêtements le 24 mars 2013 à la grange de Passel
- Kermesse des écoles le 8 juin 2013 à la salle de Suzoy

Pour les autres manifestations, nous vous en ferons part ultérieurement.

- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Secrétaire : ILLOUL Séverine 06 28 17 45 72
- Trésorière : GREMONT Corinne 06 58 47 47 47

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches !

Les Galopins

# Du côté du Comité des Fêtes



**Le Comité des Fêtes de Ville présente ses meilleurs vœux  
pour l'année 2013  
aux Villoises et aux Villois.**

Pour l'année 2013, nous avons prévu de nouvelles manifestations :

- 9 mars : soirée années 80 costumée et paella
- 1er avril : lundi de Pâques, la chasse aux œufs
- 15 juin : feu de la Saint Jean (nouveau)
- Fête communale : 10, 11 et 12 août  
aubades : le thème sera les cowboys et les indiens
- 1er septembre : brocante
- 19 octobre : soirée moules frites
- 25 octobre : Halloween
- 21 décembre : Noël



La visite du Père Noël  
Le samedi 22 décembre dernier

# Autres Infos

## Permanences du Maire et des Adjointes

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi **doivent prendre rendez-vous** en téléphonant au secrétariat  
au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

## HORAIRES DU SECRETARIAT



Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI  
De 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : [mairie.ville@wanadoo.fr](mailto:mairie.ville@wanadoo.fr)

## Analyses d'eau

Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE à compter du 1er novembre 2012

	PARTICULIERS DE VILLE	PARTICULIERS EXTERIEURS	ASSOCIATIONS LOCALES	ASSOCIATIONS ET SOCIETES EXTERIEURES
1 JOUR (semaine)				555 € + remboursement frais de fonctionnement : Electricité : 0.20 €/le KW Gaz : 1.50 €/le litre au-dessus de 300 litres consommés (Remise des clefs, la veille à 15 h Retour, le lendemain à 8 h)
WEEKEND	300 € + remboursement frais de fonctionnement : Electricité : 0.20 €/le KW Gaz : 1.50 €/le litre au-dessus de 300 litres consommés (remise des clefs, le vendredi à 15 h Retour, le lundi à 8 h)	1 000 € + remboursement frais de fonctionnement : Electricité : 0.20 €/le KW Gaz : 1.50 €/le litre au-dessus de 300 litres consommés (remise des clefs, le vendredi à 15 h Retour, le lundi à 8 h)	200 € (Etat des lieux, le vendredi à 15 h et le lundi à 8 h)	1 000 € + remboursement frais de fonctionnement : Electricité : 0.20 €/le KW Gaz : 1.50 €/le litre au-dessus de 300 litres consommés (Remise des clefs, le vendredi à 11 h Retour, le lundi à 8 h)
CAUTION	300 €	1 000 €		1 000 €

- Pour les associations locales, la première réservation de l'année sera gratuite, les autres seront payantes.
- **Location de vaisselle (Réservée uniquement aux particuliers de Ville) : 0,08 Euros/pièce**

# Pour la Chandeleur, des crêpes de bananes, faciles à faire avec les enfants ...

Pour 6 à 8 crêpes :

- 2 bananes mûres
- 1 cuillère à soupe de sucre en poudre
  - 1 cuillère à soupe de lait
    - 1 œuf
  - 3 cuillères à soupe d'huile
- 3 cuillères à soupe de farine
  - 25 g de beurre
  - 1 pincée de sel



- Préparation : 5 mn
  - Cuisson : 5 mn
  - Repos : 0 mn
- Temps total : 10 mn

- ◆ Eplucher les bananes et les écraser à l'aide d'une fourchette.
- ◆ Mélanger avec le sucre.
- ◆ Dans une saladier, battre l'œuf et ajouter la farine, le sel, le lait. Bien battre.
- ◆ Ajouter la purée de bananes. Bien mélanger.
  
- ◆ Dans une poêle antiadhésive, faire chauffer l'huile et le beurre. Verser 1 cuillère à soupe de pâte à la banane.
- ◆ Etaler.
- ◆ Faire cuire.

*et pourquoi pas ?*

## **VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL - N° 74**

**Directeur de publication** : Philippe BARBILLON

**Comité de rédaction** : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

**Conception et réalisation** : Mairie de Ville

**Imprimé par nos soins**  
à la Mairie de VILLE

5, rue de la mairie - 60400 Ville  
Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82

email [mairie.ville@wanadoo.fr](mailto:mairie.ville@wanadoo.fr)  
Site Internet : <http://www.villinfos.fr>